
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le budget primitif est un budget prévisionnel sur la base duquel les dépenses et recettes sont actées et par conséquent autorisées par le conseil municipal.

Il peut être voté jusqu'au 15 avril. Toutefois, au nom de la règle impérative de l'annualité du budget, le vote porte sur un budget considérant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce décalage du vote nuit à la transparence de la gestion municipale et à sa compréhension.

Nous reprenons donc le rythme budgétaire que nous avons instauré depuis 2020, avec le vote du budget en janvier, puis une actualisation après 6 mois d'exercice par un budget supplémentaire.

Le présent rapport a été présenté, comme les précédents, à la commission extramunicipale « Budget et évaluation de l'action municipale ».

Après le débat en Conseil municipal, ce rapport sera publié pour être accessible à tous les pontois.

Déroulement réglementaire des débats

(Article L2312-1 du code des collectivités territoriales et règlement intérieur de la ville de Pons voté le 27 mai 2020)

L'Adjointe au Budget présente le rapport.

Les Présidents de commissions qui le souhaitent interviennent.

Le Maire donne la parole au représentant de la liste d'opposition.

Il clôt le débat après avoir éventuellement demandé à ses adjoints d'apporter des précisions complémentaires pour la bonne compréhension du rapport.

Une délibération est soumise aux voix pour prendre acte de la tenue de ce débat.

Table des matières

Table des matières	2
Contexte économique et social	3
Le cadre d'administration des collectivités territoriales	5
Bilan de l'exercice 2024 du budget de la ville de Pons	8
L'exercice comptable	8
Le résultat prévisionnel	12
La dette	13
Les opérations d'investissement	16
Les budgets annexes	18
Budget Maison de santé	18
Budget Camping	18
Budget Cinéma	19
Budget Lotissement d'Aquitaine	20
Budget Photovoltaïque	20
Budget Réseau de chauffage urbain	21
Les orientations pour le budget prévisionnel 2025	22
Les recettes	22
Les dépenses	23
Les programmes pluriannuels	24
<i>Les grands travaux</i>	24

Contexte économique et social

Contexte économique mondial

Les médias se font quotidiennement l'écho de la situation économique mondiale. Nous ne reprendrons ici que les éléments du rapport d'étape de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) lesquels semblent en accord avec les conclusions des autres organismes.

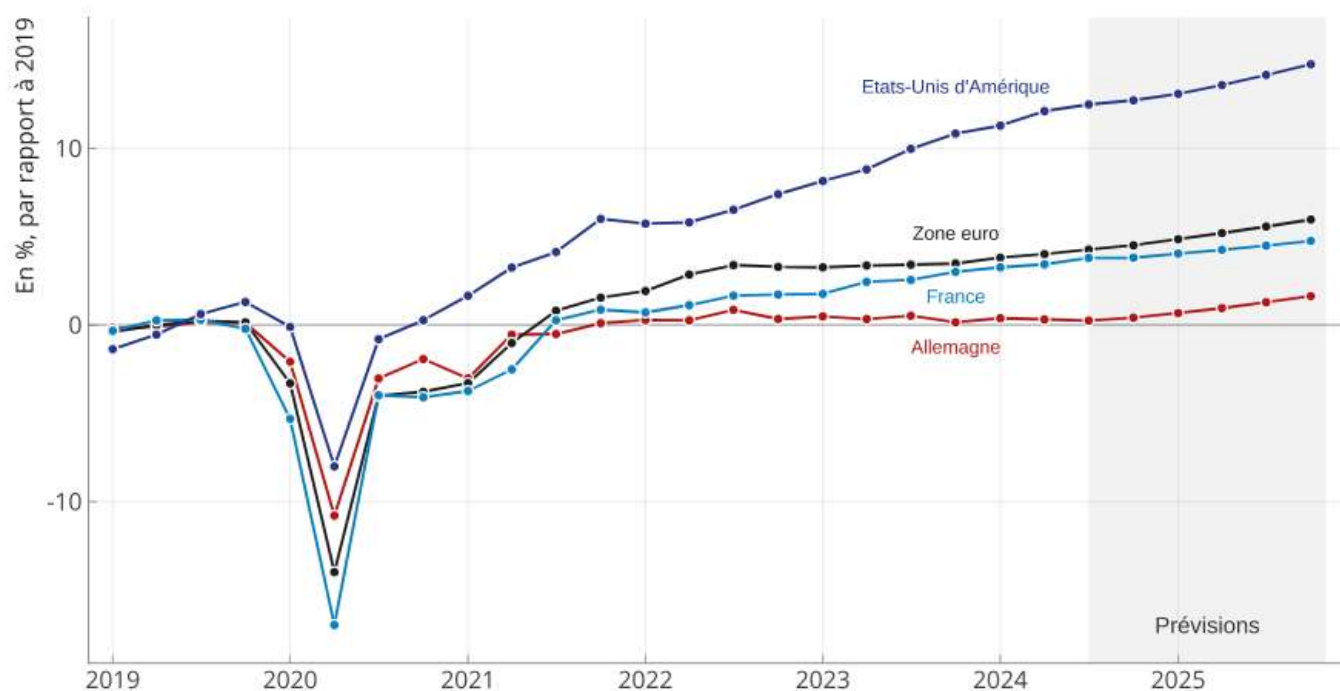
Les tensions inflationnistes poursuivent leur mouvement de recul. Il reste que mi-2024, les niveaux de prix sont 18 à 25 % plus hauts qu'en 2019 avec des différences d'inflation au sein de la zone euro.

En l'absence d'escalade des tensions entre Israël et l'Iran, les économistes prévoient que l'inflation convergerait vers 2 % en Europe et aux États-Unis.

L'impact de la baisse constatée des taux d'intérêts sur la croissance pourrait en outre être en partie atténué par la consolidation des politiques budgétaires, les pays européens souhaitant corriger le niveau de leur dette.

En 2025, la croissance mondiale devrait changer de moteur avec une accélération en Europe et un atterrissage en douceur aux États-Unis. Sur l'ensemble de la zone euro, la croissance passerait de 0,5 % en 2023 à 1,2 % en 2025. La consommation privée devrait être plus dynamique malgré le contexte anxiogène. Ce serait l'effet de la progression des salaires, alliée à la baisse de l'inflation. Il serait toutefois réduit une baisse du taux d'emploi

Graphique PIB en écart à 2019



Sources : OCDE, prévisions OFCE octobre 2024.
Dernier point connu : T2 2024

Contexte économique et social de la France

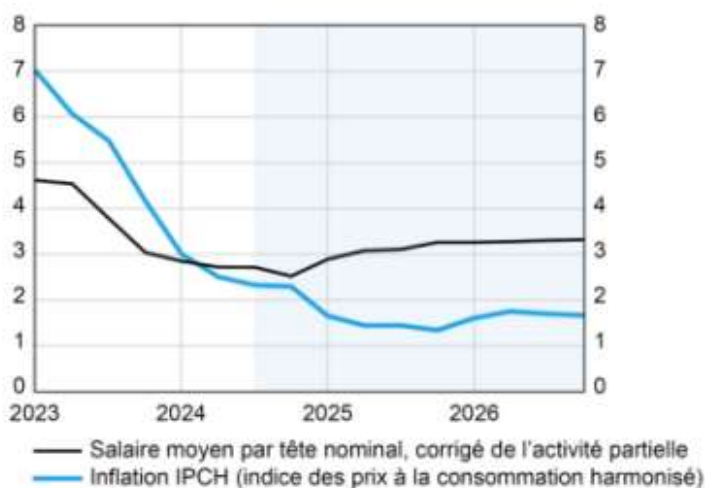
La croissance annuelle du Produit Intérieur Brut français serait de 0,8% en 2025, après 1,1% en 2024.

En 2024, la croissance du PIB est tirée par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Elle est également soutenue par les Jeux Olympiques et Paralympiques. En revanche la consommation des ménages n'est plus moteur pour l'économie française.

En 2025, les conséquences des chocs violents connus par l'économie s'estompent progressivement comme le montre le ralentissement de l'inflation qui s'établirait à 1,5% en moyenne sur l'année 2025.

La consommation des ménages augmenterait en 2025 grâce à la baisse du taux d'épargne, mais sans effet positif attendu sur le secteur de la construction. La consommation des ménages redeviendra ainsi la principale source de croissance. Le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser légèrement à nouveau en 2025, malgré la baisse de l'inflation et de la hausse du salaire moyen, en raison de la contraction de l'emploi, du ralentissement de la croissance des prestations sociales, et des baisses des revenus du patrimoine.

Evolutions de l'inflation et du salaire moyen :



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'investissement des entreprises reculerait malgré la baisse des taux, en raison de la faiblesse de la demande, de nombreuses faillites et un contexte politique et fiscal incertain.

La note de conjoncture d'octobre de la Banque de France, prévoit que l'activité des entreprises continuerait de progresser dans l'industrie, resterait ralentie dans les services marchands, et serait stable dans le bâtiment.

Cette même note avance que la politique de l'emploi devrait connaître des économies budgétaires, entraînant une réduction du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés. La hausse du taux de chômage devrait atteindre 8,0 % fin 2025, mais devrait de nouveau décroître à 7,3 % fin 2026.

Cette projection est entourée d'aléas importants, liés à l'incertitude politique actuelle en France qui pèse sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement des entreprises et des ménages. Ils sont aussi liés au contexte géopolitique (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

Le cadre d'administration des collectivités territoriales

Compte tenu du projet de loi de finances 2025, qui asphyxie littéralement le bloc communal (communes et EPCI), il est important de rappeler que :

- C'est le bloc communal qui pallie au retrait de l'état dans les territoires. C'est en particulier le cas pour les questions de prévention de la délinquance, avec moins de gendarmes et plus de policiers municipaux, moins de services en préfecture, plus de services en mairie (ex : titres d'identité).
- C'est le bloc communal qui agit en matière de santé pour conserver une offre sur le territoire. Nous l'avons vu de manière exceptionnelle avec le Covid, mais également au quotidien avec les maisons de santé pluridisciplinaires.
- C'est le bloc communal qui travaille à la résorption des fractures, qu'elles soient sociales ou numériques.
- C'est bien le bloc communal qui travaille à préservation de notre environnement et à la résilience des territoires face au changement climatique.

Il est totalement faux de déclarer que la situation financière de la France est due au bloc communal : une commune ne peut emprunter pour rembourser un emprunt, contrairement à l'Etat. Elle ne peut emprunter que si elle est en capacité de rembourser sa dette avec son résultat.

Pourtant le projet de loi de finances 2025 pèse sur le bloc communal comme sur les autres collectivités, les privant de leurs moyens d'actions et de financements :

- gel du produit de la part de TVA destinée aux entités locales,
- réduction de 800 millions d'euros du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- baisse de 500 millions d'euros de certaines dotations de compensation ("variables d'ajustement"),
- coupes budgétaires affectant le fonds vert
- etc...

En outre, les communes n'ont plus de capacité d'action sur leurs recettes : la plupart d'entre elles ont été supprimées et remplacées par une dotation équivalente au perçu de l'année de référence. Ainsi cette compensation ne prend pas en compte l'augmentation de population entre 2028 et 2024 en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Ainsi les seuls moyens pour augmenter les moyens d'actions du bloc communal est d'aller chercher des subventions des autres collectivités et organismes. Mais en privant ces collectivités de 3 à 5 milliards, en diminuant de 30% les moyens de l'ADEME, le Gouvernement réduit d'autant cette capacité.

Nous sommes loin d'une loi de programmation des finances locales, qui donnerait aux collectivités "de la visibilité" sur leurs ressources "sur toute la durée" du mandat, leur permettant ainsi d'avoir un vrai plan d'actions et d'investissement pour répondre aux besoins. Comment établir un plan pluriannuel et ainsi assurer la réalisation de projets nécessaires notamment à la rénovation énergétique et à la transition écologique.

Les données de la loi de finances pour 2025

- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, échelonnée sur 4 années pour une suppression totale en 2027, aura à nouveau un impact sur les recettes des collectivités. Ainsi le taux de 0.75% de 2023 descend en 2025 à 0.18% en 2025 (0.09% en 2026).
- Côté dépenses énergétiques, le filet de sécurité n'est pas reconduit.
- Le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024. Par cette mesure, l'Etat gèle la dynamique de la redistribution de cette recette aux collectivités et escompte une économie de 1,2 Md€ pour son propre budget.

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1/01/2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 % et le gouvernement supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».
- La réduction du Fonds vert, lequel passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros, au grand dam des associations d'élus qui déplorent cette ponction de 60 % alors que l'Etat leur demande d'investir pour la transition écologique.
- Une augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL est prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.
- La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Mds€. L'AMF rappelle qu'en euros constants, ce principal concours financier de l'Etat sera en baisse. Elle demande donc toujours son indexation sur l'inflation.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) augmentera 150 M€ (+6,7%).
- Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues à 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement, selon le gouvernement. La clé de répartition n'est pas encore connue.
- La revalorisation des valeurs locatives au 1er janvier 2025 sera contenue, probablement autour de 2% (prévision indice des prix à la consommation de l'INSEE – septembre 2024).
- Les droits de mutation, liés aux transactions immobilières, devraient être impactés par la faiblesse de l'activité du marché immobilier.

L'association des Intercommunalités de France a estimé les ponctions du projet de loi des finances :

Région Nouvelle-Aquitaine : - 49 243 millions d'euros

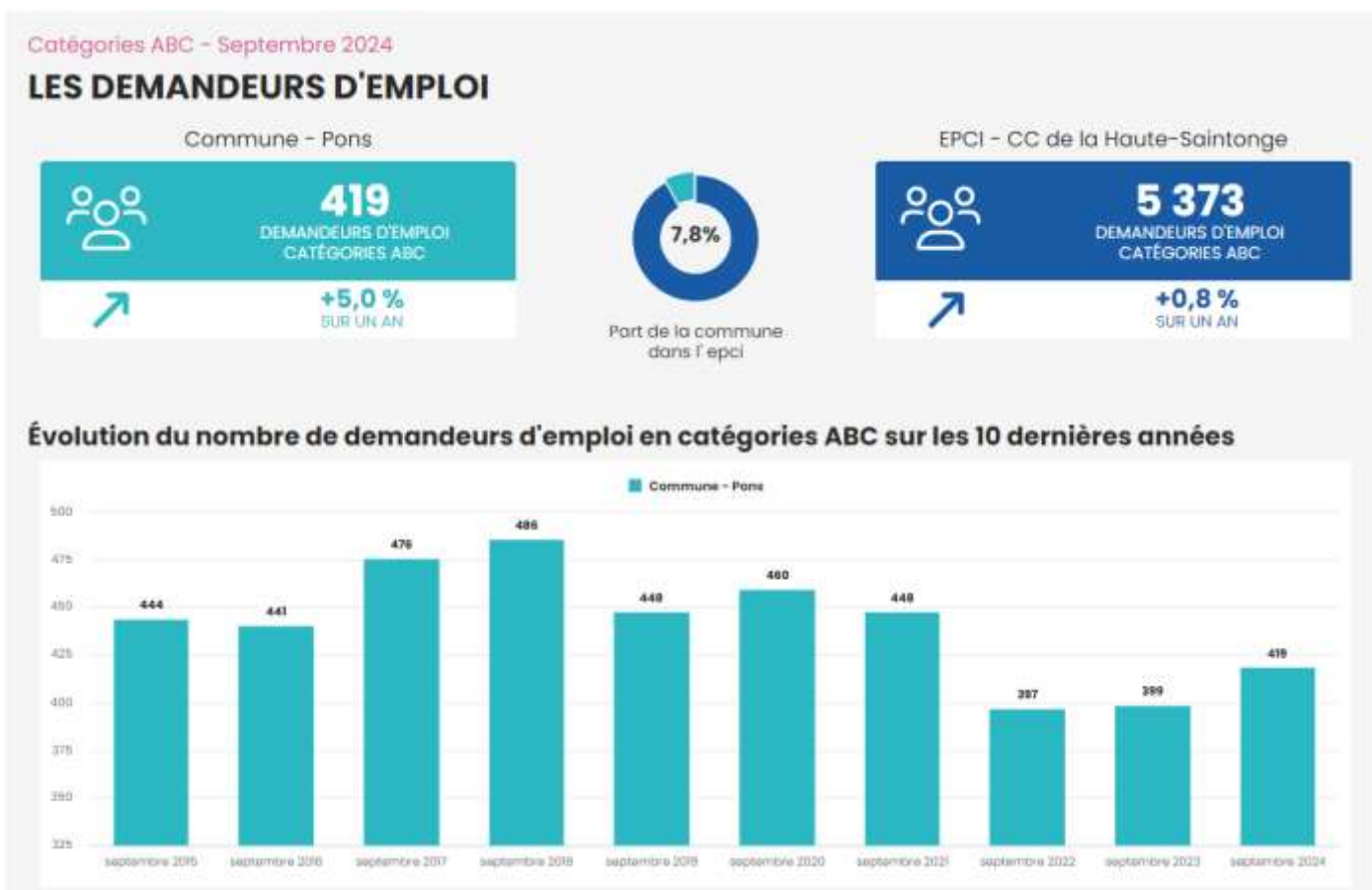
Département de Charente-Maritime : - 15 641 millions d'euros

Commune de Pons : - 100 000 euros

La situation économique et sociale locale

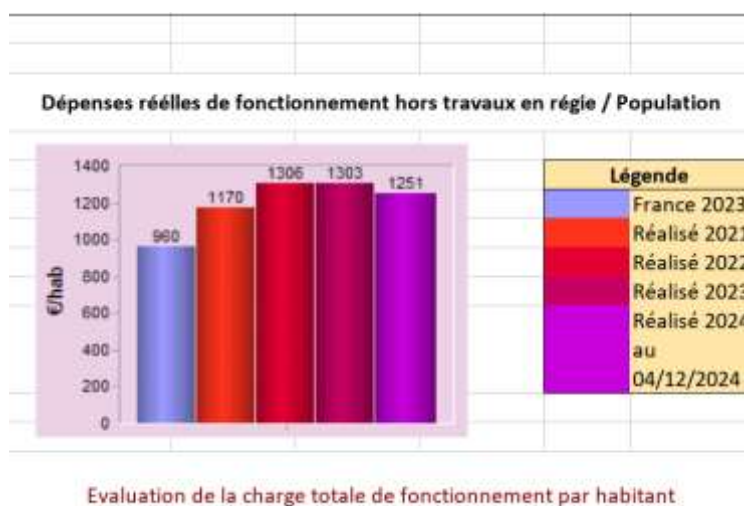
France Emploi a enregistré 2511 recrutements à Pons sur un an, soit une hausse de 4.5% par rapport à l'année précédente. Ces recrutements ont concerné principalement des métiers de service (1878) mais le secteur de la construction enregistre la plus forte hausse (67.8%), et le secteur de l'industrie la plus forte baisse (-57% de recrutements par rapport à l'année précédente).

La mobilité et l'exclusion numérique constituent toujours les principaux freins à l'emploi.

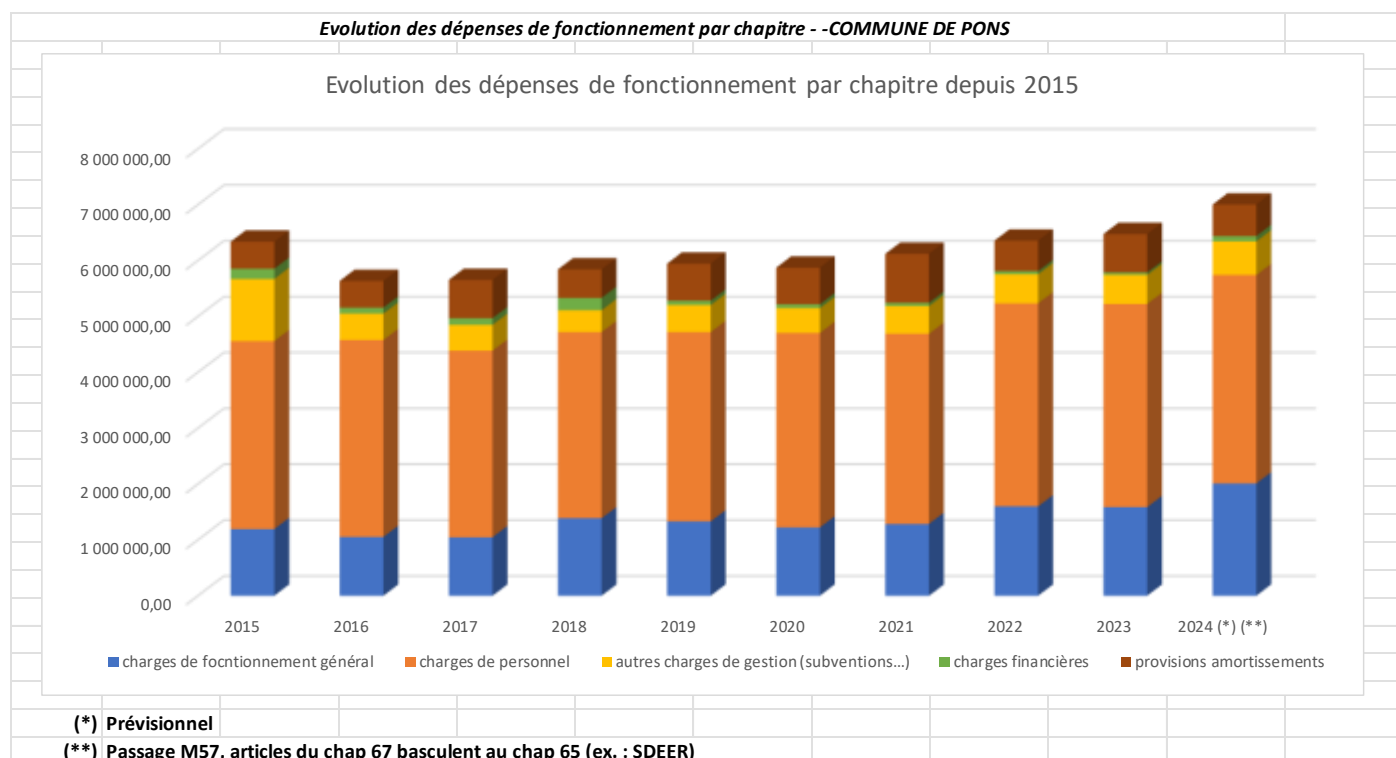


Bilan de l'exercice 2024 du budget de la ville de Pons

L'exercice comptable



Malgré un contexte inflationniste, nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement.



Ce graphique présente le poids de l'évolution des charges à caractère général qui augmente malgré une maîtrise de notre consommation (énergie, eau, carburant...).

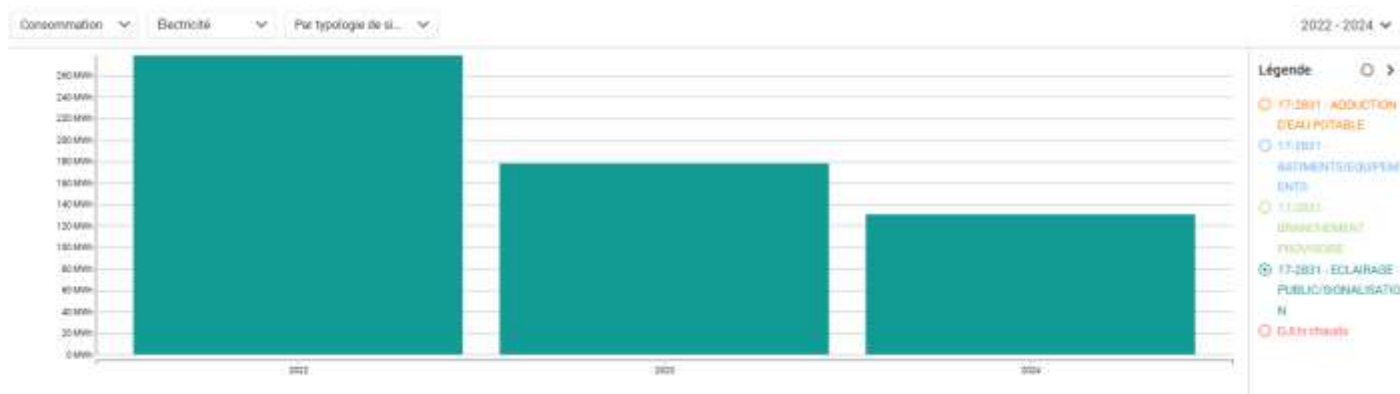
Dépenses énergétiques

L'année 2024 ne devait pas être impactée par une hausse trop importante du coût de l'électricité, compte tenu de l'annonce du maintien de l'amortisseur de l'Etat (cf rapport d'orientations budgétaires 2024). Cependant le changement des règles du dispositif, qui ne concerne que les facturations supérieures à 250euros/KWH, a tenu la ville de Pons éloignée de ce soutien. Nous avons donc subi une hausse de 15% sur la facturation 2024.

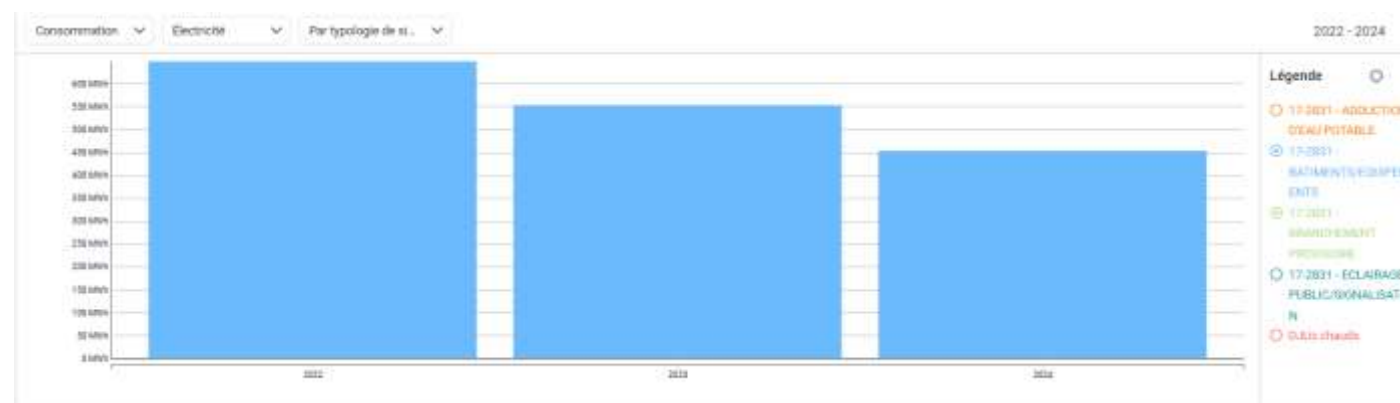
Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Energie – Electricité	423 148,88	410 271,55	355 462,22	384 279,28	424 813,65	448 817,35	480 000

Cette hausse est fort heureusement relativement maîtrisée, par nos efforts collectifs en matière de consommation (temps d'éclairage mais aussi passage au LED) : les graphiques ci-après font apparaître clairement la poursuite de la baisse de consommation énergétique. La situation ne permet pas aux communes de revenir sur les temps d'éclairage réduits.

- Eclairage public :



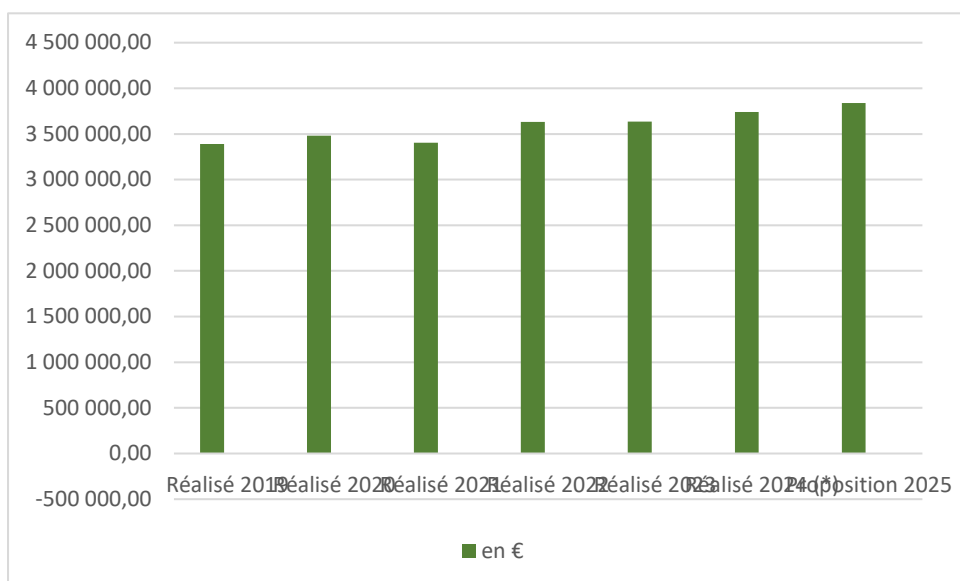
- Bâtiments :



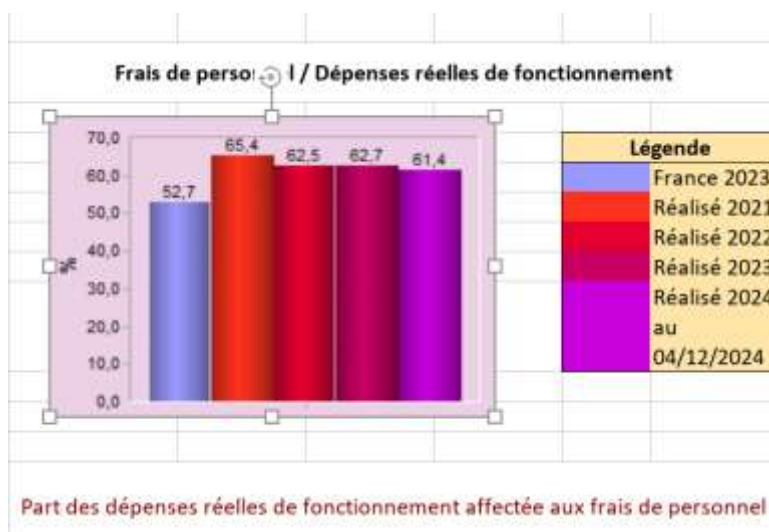
Il reste encore des bâtiments pour lesquels nous devons convertir l'éclairage en LED. Cette année nous avons notamment converti la salle des fêtes Roger Renaud.

Charges de personnel

Les dépenses réalisées au chapitre 012 en 2024 sont estimées à 3.7 millions, et donc légèrement inférieures au prévisionnel (-60 000).



A noter que ce résultat budgétaire n'intègre pas les subventions perçues pour certains postes, qui apparaissent ailleurs en recettes. Nous poursuivons ainsi la maîtrise de nos dépenses de personnel tout en assurant de nouveaux services (pôle enfance-jeunesse, manager de commerce...)



Vie associative et culturelle

Nous avons maintenu notre niveau d'aide aux associations, via nos subventions, nos équipements et avons également maintenu le niveau élevé d'animations/événements qui font aussi la notoriété de la commune.

Accompagnement social - CCAS

Le CCAS a délivré 22 aides sous forme de bons alimentaire ou de secours financiers (paiement de facture EDF, reste à charge des paniers d'urgences Solidarités Pontoises, Garagiste...). Le montant total des aides s'élève à 1741,84 €.

Les demandeurs de logements sociaux font leur demande sur la plateforme, souvent aidés par la Maison France Services.

Le CCAS s'est en outre occupé de 31 dossiers d'aide sociale APA, HEBERGEMENT, SERVICE MENAGERS.

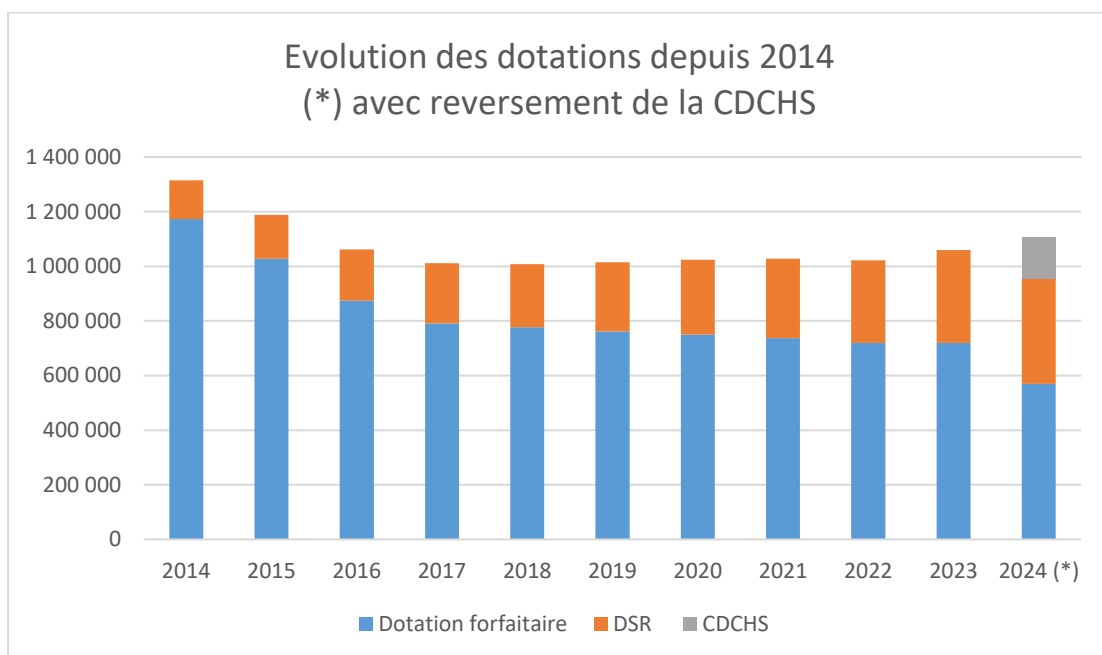
Les recettes de fonctionnement

Pas de faits marquants, concernant les recettes de fonctionnement. Elles ont été supérieures à nos prévisions d'environ 200 000 euros, et nous ont permis d'absorber le choc des dépenses imprévues, telles que les hausses du coût de l'énergie, des denrées et fournitures...

Les droits de mutation ou de publicité foncière ont été quatre fois plus élevés que ce qui était annoncé. Il s'agit toutefois d'une recette aléatoire, qui ne doit pas être reconduite à ce niveau pour l'élaboration des prévisionnels.

Les taux des impôts n'ont pas été augmentés depuis 2018. Les bases en revanche ont été augmentées par l'Etat comme prévu de 3.9%.

Les dotations de l'Etat, sont en baisse. La dotation de solidarité rurale avait permis jusque-là de compenser la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Mais cette baisse a été plus marquée encore cette année, par le transfert d'une partie vers la Communauté de communes, laquelle s'est fort heureusement engagée à la reverser aux communes. Cf ci-dessous.



A noter que nous avons connu une belle année touristique en fréquentation mais qui ne s'est pas traduite en consommation (18 000 euros pour les entrées du donjon). Ce niveau de recettes est revenu avant son niveau exceptionnel de 2023 qui avait comptabilisé 24 000 euros d'entrées).

Ce fut malgré tout une belle saison pour la piscine municipale, avec plus de 13 000 euros de recettes.

Les recettes d'investissement

Nous avons perçu 120 000 euros supplémentaires au titre du fonds de compensation de la TVA, soit 522 660 euros, afin de compenser pour partie la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement. Pour les subventions sur opération, elles nous sont versées au fur et à mesure de l'achèvement des travaux et achats.

Il est d'ailleurs important de rappeler que les subventions obtenues pour un projet, ne peuvent être affectées pour un autre, et que si nous ne dépensons pas tout le montant de la subvention, le solde ne peut être attribué à une autre opération.

Cela explique que certains projets avancent plus vite que d'autres, ou que des projets d'entretien, non subventionnés, sont réalisés dans des temps plus longs que certaines opérations plus conséquentes qui sont, elles, subventionnées.

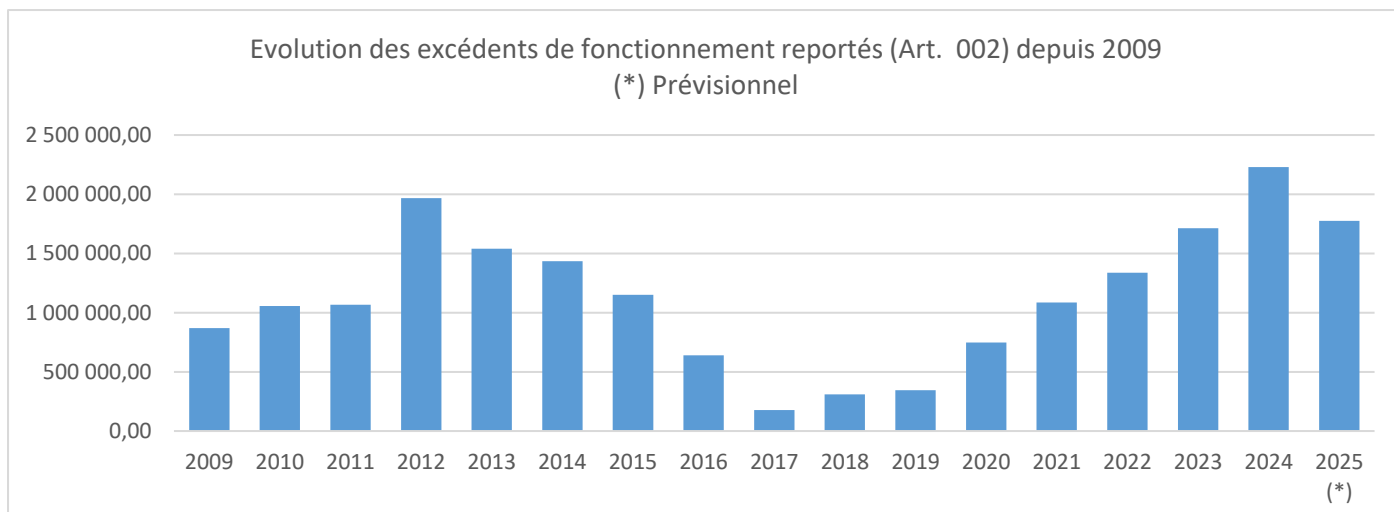
Le résultat prévisionnel

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001 DEP n-1)	-1 635 123,96	Report déficitaire n-1 (002 DEP n-1)	0,00
Report excédentaire n-1 (001 REC n-1)		Report excédentaire n-1 (002 REC n-1)	2 230 070,06
Dépenses de l'exercice	1 593 447,46	Dépenses de l'exercice	6 815 161,69
Recettes de l'exercice	1 941 131,49	Recettes de l'exercice	7 215 867,65
Résultat de l'exercice	347 684,03	Résultat de l'exercice	400 705,96
Résultat cumulé de la section (001)	-1 287 439,93	Résultat cumulé de la section	2 630 776,02
Restes à réaliser dépenses	988 722,67	Affectation à l'investissement (1068)	801 692,00
restes à réaliser Recettes	1 474 470,60	total à affecter	
Beoin de financement	-801 692,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	1 829 084,02
Prélèvement à effectuer	801 692,00		

VILLE DE PONS
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS Estimation au 27/11/2024

Ce résultat va nous permettre de poursuivre nos investissements mais il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour ne pas obérer l'avenir et continuer à optimiser nos moyens pour offrir des services et un haut niveau de qualité de vie à Pons.

L'excédent de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 devrait être moins élevé que celui des années précédentes, en raison de l'évolution générale des charges mais aussi parce que nous avons lancé depuis 2023 de grands travaux. Il faut en effet rappeler que nous n'engageons nos opérations qu'une fois assurés d'obtenir les financements attendus, ce qui a été le cas pour la phase 2 des travaux de transition énergétique des écoles, pour les premiers travaux de la place de la gare, de renaturation du site de Marjolance, etc. Cependant, les recettes ne nous sont versées qu'après réalisation de travaux, ce qui explique le montant conséquent des recettes restant à réaliser, et la baisse de notre excédent de fonctionnement.



La dette

Nous avons emprunté comme prévu pour les travaux des écoles (2^{ème} phase à venir) et pour la Chapelle Saint Gilles à la banque des territoires.

Les premiers travaux sur le château sont autofinancés, sans recours à l'emprunt, grâce aux dons. Les donateurs seront mis à l'honneur à l'occasion des vœux de la Municipalité.

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur le budget principal à ce stade. Cela pourra être envisagé sur les budgets annexes dès lors qu'il y aura une recette ou une économie correspondant au montant de l'annuité de remboursement.

Rappelons ici que, contrairement à l'Etat, une commune ne peut emprunter pour rembourser sa dette et doit donc être en capacité de le faire avec le résultat de son fonctionnement.

Evolution de l'encours de la dette

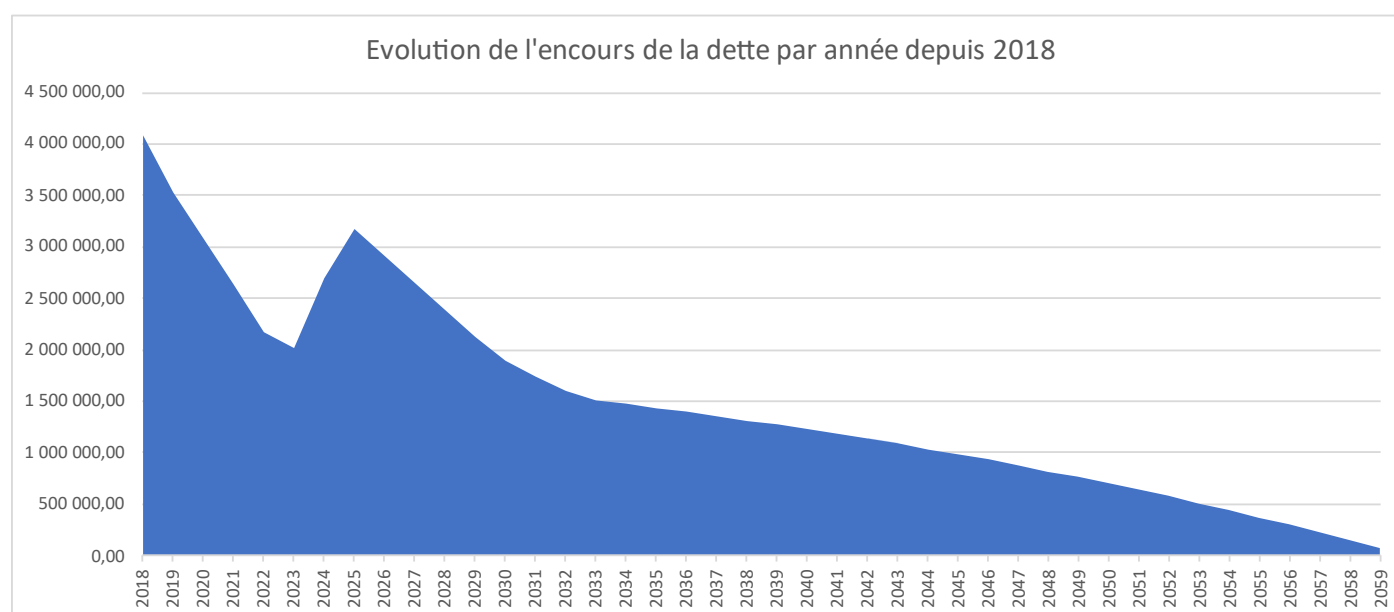
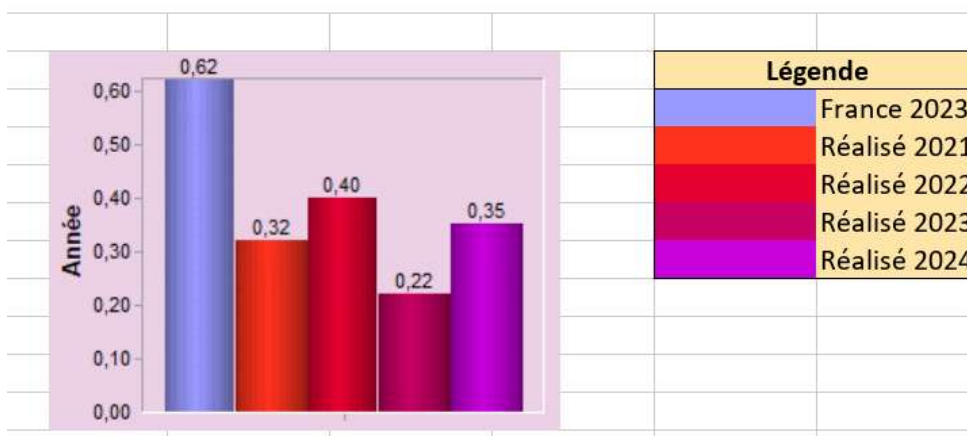


Tableau à jour des remboursements des annuités :

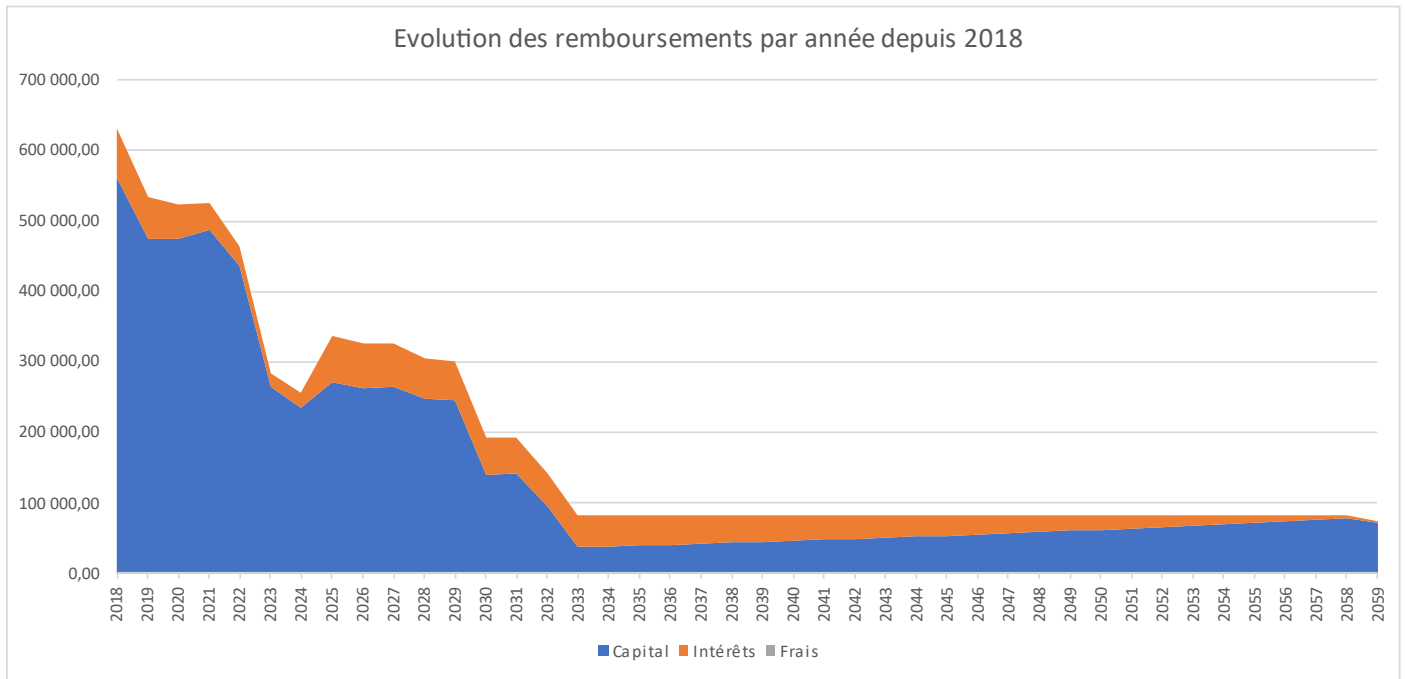
Année	Capital	Intérêts	Total versement
2018	560 915,55	70 420,14	631 335,69
2019	475 615,06	58 899,72	534 514,78
2020	475 274,50	48 838,98	524 113,48
2021	486 871,93	38 144,72	525 016,65
2022	437 434,99	27 545,59	464 980,58
2023	264 724,21	18 296,97	283 021,18
2024	234 746,36	21 822,34	256 568,70
2025	271 082,21	66 624,81	337 707,02
2026	261 926,29	63 682,26	325 608,55
2027	264 918,56	60 689,99	325 608,55
2028	247 420,63	57 646,86	305 067,49
2029	245 609,17	54 551,90	300 161,07
2030	140 034,78	51 768,65	191 803,43
2031	142 258,23	49 545,21	191 803,44

2032	94 546,08	47 439,07	141 985,15
2033	37 122,49	45 857,79	82 980,28
2034	38 242,66	44 737,62	82 980,28
2035	39 397,30	43 582,97	82 980,27
2036	40 587,49	42 392,78	82 980,27
2037	41 814,33	41 165,94	82 980,27
2038	43 078,97	39 901,30	82 980,27
2039	44 382,62	38 597,66	82 980,28
2040	45 726,47	37 253,81	82 980,28
2041	47 111,79	35 868,48	82 980,27
2042	48 539,92	34 440,36	82 980,28
2043	50 012,16	32 968,11	82 980,27
2044	51 529,94	31 450,34	82 980,28
2045	53 094,66	29 885,62	82 980,28
2046	54 707,80	28 272,48	82 980,28
2047	56 370,91	26 609,37	82 980,28
2048	58 085,55	24 894,73	82 980,28
2049	59 853,34	23 126,94	82 980,28
2050	61 675,97	21 304,30	82 980,27
2051	63 555,17	19 425,10	82 980,27
2052	65 492,73	17 487,55	82 980,28
2053	67 490,49	15 489,78	82 980,27
2054	69 550,35	13 429,93	82 980,28
2055	71 674,29	11 305,98	82 980,27
2056	73 864,32	9 115,96	82 980,28
2057	76 122,54	6 857,74	82 980,28
2058	78 451,29	4 529,15	82 980,44
2059	71 210,56	2 128,24	73 338,80

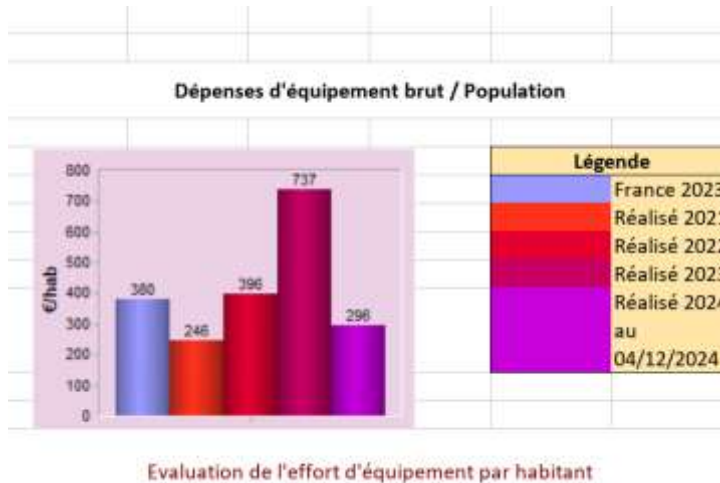
Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement



Evolution du remboursement des emprunts :



Les opérations d'investissement

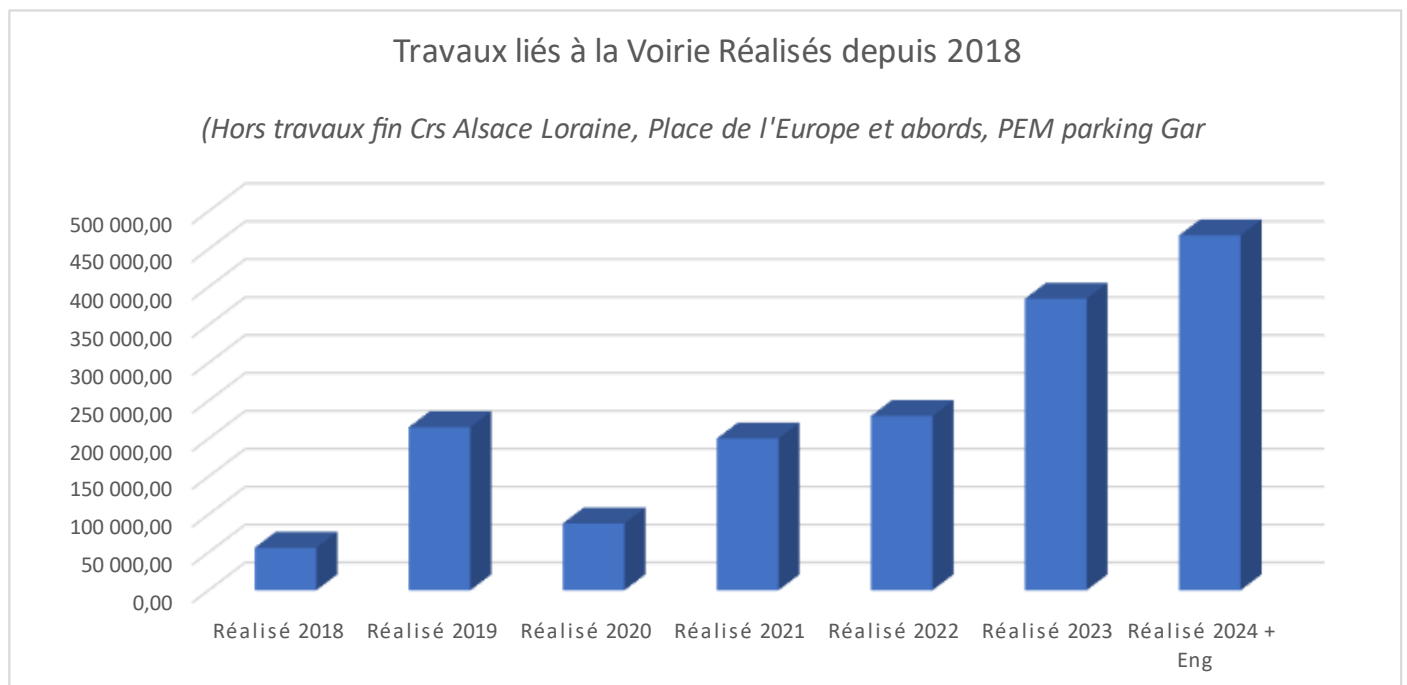


La baisse des dépenses réalisées entre 2023 et 2024 s'explique par la suspension des travaux de la place de l'Europe, et par la transition entre la phase 1 et 2 de la réhabilitation des écoles.

Voiries

Un gros effort a été réalisé sur la voirie sur l'année écoulée. Ci-dessous représenté cet effort de 472 000 euros, sachant que pour une comparaison juste, nous avons retiré les travaux du cours Alsace Lorraine réalisés en 2018, de la place de l'Europe en 2023 / 2024 et ceux de la gare, prévus pour un lancement 2024. Il s'agit donc de travaux réalisés dans les villages et les quartiers de Pons, non pas en cœur de ville.

Un diagnostic général de voirie a été commandé auprès de la société Colas afin de prioriser et programmer les travaux de voirie sur les années à venir.



Patrimoine

L'achèvement de la Chapelle Saint gilles (solde 2024 : 177 277 euros engagés en dépenses en 2024) a permis d'y installer la Microfole (un investissement de 47 981 euros financés par l'Etat à hauteur de 28 000 euros).

La réfection de la toiture de l'église de Saint Vivien a été programmée début 2025, avec un financement prévu sur 2024.

Nous entamons une longue opération pluriannuelle pour le château. La dépense en 2024 est de 23 200 euros (mise hors d'eau et désamiantage), bien loin du budget nécessaire à sa complète restauration... dont le planning de réalisation sera élaboré par le maître d'œuvre qui sera retenu, et en fonction des capacités de financement de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine. Bien entendu, nous restons en lice pour le loto du patrimoine.

Environnement et Seugne

Nous avons lancé l'opération de renaturation de Marjolance, site destiné à être une zone tampon pour la montée des eaux de la Seugne. Le site a été nettoyé des éléments exogènes de surface (déchets) et les analyses ont été réalisées pour connaître l'état du sol. Les résultats encourageants (absence d'amiante et quasi absence d'hydrocarbures) nous ont permis d'aller plus loin et de donner mission à un cabinet pour élaborer le plan de renaturation qui sera mis en œuvre à la fin de l'été 2025. Cette opération est financée à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région. 21 456 euros ont été dépensés à ce stade du déroulement du projet.

Acquisitions foncières

Les acquisitions foncières (22 700 euros réalisés) concernent principalement des parcelles pour la création de poches de stationnement, avant mise en œuvre du plan de mobilité.

Scolaire et périscolaire

50 000 euros ont été dépensés en investissement pour le scolaire et périscolaire, dont 30 000 pour des équipements au sein du restaurant scolaire.

La 1^{ère} phase de travaux de rénovation énergétique a été achevée.

Equipements sportifs

Plus de 178 000 euros d'investissement ont été dédiés aux équipements sportifs, en partie pour le changement des huisseries du bâtiment du stade.

Il s'agit de 44 000 euros pour la piscine et plus spécifiquement ses vestiaires et de 98 700 euros pour le stade avec le changement des huisseries des clubs-houses, et un panneau d'affichage numérique en cours d'installation.

A noter qu'outre ces dépenses d'investissements, le stade pour les pelouses et la piscine pour les filtres, demandent un entretien régulier dont le coût s'élève à 24 000 euros par an (produits uniquement).

Equipements culturels

La Microfolie a été inaugurée. Elle est ouverte 6/7 en haute saison, et à la demande en basse saison.

Bâtiments publics

Nous poursuivons la remise en beauté de la salle Roger Renaud. Des investissements ont été réalisés pour la cuisine (remplacement de la chambre frigorifique) et pour l'éclairage (LED).

Les budgets annexes

Budget Maison de santé

Les loyers ont été encaissés normalement. Pour mémoire, ils permettent de rembourser l'emprunt contracté pour sa réalisation. En revanche ils ne permettent pas de couvrir les dépenses d'entretien ou d'aménagement, sur ce bâtiment qui présente régulièrement des dysfonctionnements.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	23 159,73	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	0,00	Report excédentaire n-1	1 548,72
Dépenses de l'exercice	59 190,79	Dépenses de l'exercice	73 053,19
Recettes de l'exercice	51 054,73	Recettes de l'exercice	102 931,16
Résultat de l'exercice	-8 136,06	Résultat de l'exercice	29 877,97
Résultat cumulé de la section (001)	-31 295,79	Résultat cumulé de la section (002)	31 426,69
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	31 295,79
restes à réaliser Recettes (FEADER)	0,00		
Besoin de financement			
Prélèvement à effectuer	31 295,79	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	130,90
MAISON DE SANTE 2024		estimation au 04/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS			

Budget Camping

Nous avons perçu les 5 000 euros de redevance. Notre nouveau partenaire a commencé à investir sur le site avec des structures d'hébergement en dur afin de diversifier notre capacité d'accueil des vacanciers.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1 (001 n-1)	1 208,69	Report excédentaire n-1 (002 n-1)	6 074,06
Dépenses de l'exercice	5 051,00	Dépenses de l'exercice	16 921,06
Recettes de l'exercice	755,69	Recettes de l'exercice	15 443,90
Résultat de l'exercice	-4 295,31	Résultat de l'exercice	-1 477,16
Résultat cumulé de la section (001 année n)	-3 086,62	Résultat cumulé de la section (002)	4 596,90
Restes à réaliser dépenses	1 003,80	Affectation à l'investissement (1068)	4 090,42
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	-4 090,42	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	4 090,42	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	506,48
CAMPING 2024		Estimation au 04/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS sur BP 2025			

Budget Cinéma

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	89 559,38	Report excédentaire n-1	37 488,92
Dépenses de l'exercice	49 485,55	Dépenses de l'exercice	116 118,20
Recettes de l'exercice	28 561,99	Recettes de l'exercice	100 433,00
Résultat de l'exercice	-20 923,56	Résultat de l'exercice	-15 685,20
Résultat cumulé de la section (001)	68 635,82	Résultat cumulé de la section (002)	21 803,72
Restes à réaliser dépenses	3 647,30	Affectation à l'investissement (1068)	
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	0,00	total à affecter	
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	21 803,72
CINEMA 2024		Estimation au 04/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS			

Dans le tableau comparatif ci-après du nombre d'entrées au cinéma, ne sont pas prises en compte celles du mois de décembre (non connues au moment de la rédaction). Le chiffre d'affaires semble se stabiliser au niveau de l'année 2023, qui avait été particulièrement élevée, avec un nombre d'entrées égal au niveau de 2016, qui n'avait plus été égalé jusque-là.

	janv	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aout	sep	oct	nov	dec	TT *
2016 nbr spect	983	901	1134	703	836	649	616	861	327	694	1433	1480	10617
2016 montant €	4 635,80 €	4 675,00 €	5 571,50 €	3 643,00 €	3 858,40 €	3 171,50 €	3 305,20 €	4 546,70 €	1 789,90 €	3 919,90 €	7 024,10 €	6 135,40 €	52 276,40 €
2017 nbr spect	555	1155	830	717	901	519	610	970	343	744	999	2172	10515
2017 montant €	2 495,30 €	5 815,50 €	4 329,00 €	3 451,70 €	4 103,00 €	2 457,20 €	3 251,70 €	5 262,00 €	1 877,60 €	4 175,90 €	5 478,80 €	8 525,40 €	51 223,10 €
2018 nbr spect	975	1473	1002	832	1039	312	458	184 *	283	611	890	2085	9960
2018 montant €	5 118,70 €	7 539,70 €	4 237,50 €	4 728,50 €	4 669,50 €	1 756,10 €	2 407,40 €	1 032,00 €	1 586,30 €	3 345,40 €	4 262,10 €	8 603,80 €	49 287,00 €
2019 nbr spect	1110	1166	976	959	665	445	608	659	267	774	1130	1857	10616
2019 montant €	4 311,10 €	5 718,10 €	4 388,50 €	4 463,50 €	3 098,50 €	2 469,30 €	3 055,90 €	3 534,90 €	1 486,10 €	4 508,30 €	5 089,50 €	8 121,50 €	50 245,20 €
2020 nbr spect	750	1157	415	0	0	0	265	153	279	546	70	0	3635
2020 montant €	3 383,30 €	4 840,80 €	2 084,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 538,10 €	846,50 €	1 644,50 €	3 076,30 €	368,80 €	0,00 €	17 783,00 €
2021 nbr spect	0	0	0	0	260	443	451	391	314	392	1748	1280	5279
2021 montant €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 517,10 €	2 534,60 €	2 386,50 €	2 236,00 €	1 743,60 €	2 358,90 €	7 271,20 €	6 060,40 €	26 108,30 €
2022 nbr spect	454	690	985	1199	616	380	537	624	378	1119	1552	1595	10129
2022 montant €	2 535,50 €	3 516,50 €	5 115,00 €	4 873,60 €	3 157,50 €	2 147,00 €	2 747,00 €	3 398,60 €	2 162,00 €	4 992,50 €	7 074,70 €	7 078,10 €	48 798,00 €
2023 nbr spect	1453	1058	1152	1144	1598	464	609	729	255	1104	985	1822	12373
2023 montant €	6 147,70 €	4 835,10 €	5 693,00 €	5 741,60 €	6 188,50 €	2 612,30 €	3 292,70 €	4 027,10 €	1 450,10 €	5 707,90 €	5 065,50 €	8 058,60 €	58 820,10 €
2024 nbr spect	1156	986	1040	891	996	1023	1060	448	445	679	1105	0	9829
2024 montant €	5 418,20 €	5 182,40 €	5 106,30 €	4 095,90 €	5 130,70 €	4 821,00 €	5 763,50 €	2 725,10 €	2 160,80 €	3 706,00 €	5 263,90 €	0,00 €	49 373,80 €

Budget Lotissement d'Aquitaine

Comme indiqué chaque année, ce sera à la fin de la vente de l'ensemble des terrains que nous pourrons faire un bilan de cette opération. Les résultats des budgets annexes de lotissements sont les seuls à pouvoir apparaître en déficit, dans l'attente de la vente de tous les terrains. Il en reste 2 disponibles à ce jour.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	-152 145,64	Report déficitaire n-1	-2 644,71
Report excédentaire n-1	0,00	Report excédentaire n-1	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé de la section (001)	-152 145,64	Résultat cumulé de la section (002)	-2 644,71
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	-152 145,64	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	-2 644,71
LOTISSEMENT AQUITAINE 2024		estimation au 04/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS			

Budget Photovoltaïque

Les excédents de ce budget annexe peuvent être réinvestis par la ville au terme de 5 années, c'est-à-dire que nous pouvons cette année reverser le montant correspondant au bénéfice du budget général, ou le réinvestir dans nos projets photovoltaïques. LA procédure est en cours de validation par la Direction générale des Finances Publiques.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1		Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	18 231,00	Report excédentaire n-1	11 815,75
Dépenses de l'exercice	10 067,41	Dépenses de l'exercice	10 147,31
Recettes de l'exercice	8 288,00	Recettes de l'exercice	11 936,63
Résultat de l'exercice	-1 779,41	Résultat de l'exercice	1 789,32
Résultat cumulé de la section (001)	16 451,59	Résultat cumulé de la section (002)	13 605,07
Restes à réaliser dépenses	10 846,00	Affectation à l'investissement (1068)	
restes à réaliser Recettes (FEADER)	0,00		
Besoin de financement			
Prélèvement à effectuer		Reprise n+1 en fonctionnement (002)	13 605,07
PHOTOVOLTAÏQUE 2024		estimation au 03/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS			

Budget Réseau de chauffage urbain

L'extension du réseau de chauffage urbain ne verra pas le jour, sans le feu vert de Habitat 17 qui doit pour cela s'engager à réaliser le réseau secondaire.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	0,00	Report excédentaire n-1	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé de la section (001)	0,00	Résultat cumulé de la section (002)	0,00
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	0,00	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	0,00
EXTENSION RCU CHALEUR 2024		estimation au 04/12/2024	
AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS			

Les orientations pour le budget prévisionnel 2025

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous sommes dans l'incertitude complète concernant les recettes pour 2025 (cf pages 4&5). Qu'il s'agisse de dotations, de subventions ou même du remboursement de la TVA, nous resterons prudents dans nos estimations. Fort heureusement, notre résultat nous permet d'envisager quand même l'avenir.

Le contexte inflationniste semble maîtrisé à 2%, hausse que nous devons compenser en limitant nos dépenses de fonctionnement.

Outre les réductions de recettes imposées par les différentes restrictions budgétaires imposées par l'Etat, il nous faudra subir la hausse du versement à la CNRACL (caisse de retraites des fonctionnaires), estimée pour Pons à près de 70 000 euros.

Les recettes

Les dotations d'Etat

- Le projet de loi de finances indique une enveloppe constante pour la Dotation Globale de Fonctionnement. Avec le reversement de la Communauté de communes, la dotation devrait être constante en tenant compte de la dotation de solidarité.
- La cotisation sur la valeur des entreprises sera réduite, tout comme la compensation de la taxe professionnelle.
- Les droits de mutation seront budgétés à zéro euros, compte tenu du marché immobilier.

Les recettes fiscales

Nous n'augmenterons pas la part communale des taux des impôts locaux, contrairement à ce que pratiquent bon nombre d'autres communes.

Du fait de la hausse prévue des bases, une augmentation sera estimée à 2%.

Les recettes tarifaires

Nous alignerons le prévisionnel 2025 sur la moyenne des réalisés 2023/2024.

Les autres recettes

Les recettes liées à la TVA pour les opérations d'investissement seront réduites de 2 points comme il est stipulé dans le projet de loi des finances, et supprimées pour les dépenses de fonctionnement, compte tenu de la réduction du périmètre éligible.

La dette

Aucun nouveau projet ne sera financé par l'emprunt si il ne génère pas la recette à hauteur de l'annuité d'emprunt. Bien entendu, comme indiqué précédemment, nous maintenons le financement des travaux des écoles et du château, au fur et à mesure de leur réalisation et après déduction des subventions et dons, par emprunt (Banque des Territoires).

La Direction générale des Finances Publiques nous avait confirmé en séance publique du Conseil municipal, lors des délibérations sur le Compte administratif et le Compte de gestion, que notre situation nous le permet.

6 années sans hausse de la part communale des impôts locaux



Les subventions des projets

Comme chaque année nous chercherons le financement maximum pour la réalisation des travaux d'investissement (80%)

Les dépenses

Dépenses de personnel à maîtriser

Grâce à notre Direction générale, et en relation avec les agents, nous avons pu maîtriser nos dépenses de personnel tout en proposant de nouveaux services. C'est notamment le cas par la nomination d'une responsable du pôle enfance jeunesse en 2024, par voie interne, et cela sera encore le cas pour l'année 2025, avec le renforcement de la police municipale par deux agents de sécurité de la voie publique, recrutés par mutation interne.

Sans la hausse de la CNRACL, nous aurions pu baisser le budget relatif aux charges de personnel.

Soutiens aux associations et aux animations festives et culturelles

La vie associative pontoise est particulièrement dynamique. Nous les accompagnons par des équipements appropriés, des subventions de fonctionnement, des aides pour leurs événements.

Nous n'avons jamais baissé l'enveloppe dédiée à ce soutien, que nous avons mis à un haut niveau dès le début de ce mandat, malgré des contextes difficiles. Nous le maintiendrons encore, en comptant sur la responsabilité de chaque dirigeant/e d'association pour ne solliciter une aide financière qu'en cas de besoin, et allongerons cette capacité de 10 000 euros pour prévoir une capacité d'accorder une avance remboursable aux structures associatives fragilisées.



Notre accompagnement va être d'autant plus important que le département se désengage auprès de certaines associations. Il nous faudra être au rendez-vous.

En ce qui concerne les animations portées ou co-organisées par la Ville de Pons, nous maintiendrons également notre effort à l'identique (114 000 euros).

Action sociale

Compte tenu du contexte, il nous faut malheureusement nous attendre à un besoin de solidarité et d'aide croissant. Nous devons également disposer des outils nécessaires à l'accompagnement des administrés en difficulté.

Notre soutien au Centre socioculturel restera à la hauteur de nos engagements et des besoins sur le territoire. Nous saluons l'accompagnement sans faille et les aides financières des membres du comité des financeurs (CAF, CD17, MSA, DETS...) qui lui permettent de sortir de la tourmente dans laquelle il se trouvait.

Les programmes pluriannuels

Nous avons instauré ces programmes pour résorber progressivement le retard pris en maintenance et entretien de différents équipements, mais aussi à réaliser des économies de fonctionnement en limitant l'utilisation d'eau et d'énergie. Nous souhaitons donc les maintenir et accentuer l'effort budgétaire lorsque cela est possible.

- Voiries et effacement des réseaux : maintien d'une capacité à hauteur du réalisé 2024, à savoir près de 500 000 euros hors place de l'Europe et place de la gare, donc principalement dans les villages et les quartiers.
- Réhabilitation énergétique : poursuite des travaux des écoles.
- Passage en éclairage Led pour les derniers bâtiments non encore équipés.
- Réhabilitation du patrimoine historique : l'église Saint Martin et le Château.
- Maintien de l'équipement informatique (écoles et mairie).
- Renouvellement du parc mécanique du centre technique municipal.
- Les toitures des bâtiments municipaux : les récents épisodes météorologiques ont mis à jour les dysfonctionnements ou fragilités. Nous les corrigeons progressivement.
- La végétalisation des espaces publics : conformément au programme validé en séance du Conseil municipal, diminuer les îlots de chaleur, agrémenter la ville, choisir des végétaux peu consommateurs d'eau. Une première partie de la végétalisation sera réalisée sur la cour du restaurant scolaire, transformée en potager ludique et éducatif.
- La réalisation d'un réseau cyclable : Pons a été choisi pour la réalisation d'un axe départemental sur le tracé Bougneau/rue de Cognac/centre-ville. La réalisation est en cours pour ce premier pas vers une commune cyclable, que nous souhaitons initier en poursuivant la sensibilisation des jeunes : nous avons obtenu une aide au financement de formations « Savoir rouler à vélo » qui seront dispensées dans les écoles avec le concours professionnel de l'APOGE.

Les grands travaux

Marjolance

Les crues nous incitent à accélérer la réhabilitation de cet espace naturel afin qu'il reprenne sa fonction tampon lors des en amont lors des inondations. Un projet financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

La place de l'Europe

Les travaux reprendront en janvier 2025, après l'interruption de plus de 11 mois en raison d'une prescription de fouilles archéologiques de la DRAC. Achèvement prévu fin 2025.

La place de la gare

A la suite de la réunion publique, les travaux seront lancés fin 2024 pour s'étendre jusqu'en 2026.

Les études pour les projets à venir, demandés par nos partenaires

Une crèche (multi-accueil)

Dans le cadre de notre politique en faveur de la petite enfance, nous avons programmé le déplacement et la transformation du multi-accueil actuel en un nouveau bâtiment conçu pour accueillir un plus grand nombre d'enfants. Ce projet ambitieux s'inscrit dans une volonté d'améliorer les infrastructures existantes afin de mieux répondre aux besoins des familles de notre territoire. L'année 2025 sera dédiée à une étape essentielle : la conception du futur bâtiment grâce à l'élaboration d'un projet pédagogique co-construit. Ce dernier servira de fil conducteur pour la conception du futur établissement, garantissant que les espaces et aménagements soient en parfaite adéquation avec les valeurs éducatives, les besoins des enfants, et les attentes des professionnels.

Ce projet reflète notre engagement à offrir des solutions d'accueil de qualité, tout en anticipant les évolutions démographiques et sociales. Les prochaines étapes incluront une phase de concertation avec les parties prenantes, notamment les parents, les équipes éducatives et les partenaires institutionnels, afin d'assurer une prise en compte optimale des besoins et d'associer les souhaits des partenaires financeurs.

L'objectif est de mettre en service un établissement moderne et adapté, symbole de l'engagement communal pour un accueil de la petite enfance toujours plus inclusif et qualitatif.

Pour un nouveau stade

Les clubs de rugby (ROP) et de foot ball (USP) ne cessent de recruter et de monter en puissance. Les terrains actuels sont à saturation d'utilisation. Il nous faut aujourd'hui réfléchir à un nouvel équipement afin de proposer à nos joueurs les conditions minimales au développement de leur discipline.

Le budget participatif jeune

Un projet est en cours avec des lycéens de Pons.

